

Education artistique et culturelle et lecture publique

Congrès de l'ABF, La Rochelle, 8 juin 2018



Le développement de l'EAC dans les bibliothèques territoriales

Colin Sidre

Chargé de mission publics jeunes, éducation
artistique et culturelle et cohésion sociale

Rappels sur l'EAC (1/2)

- Circulaire interministérielle n°2013-073 sur l'éducation artistique et culturelle
 - Définition de la notion de « parcours EAC ».
 - Les trois piliers de l'EAC : apport cognitif (s'approprier), rencontre avec l'œuvre et l'artiste (fréquenter), pratique amateur de l'enfant et du jeune (pratiquer).
 - Un investissement de tous les temps de l'enfant et du jeune, et de tous les âges.
- Des recommandations
 - L'importance du partenariat.
 - La prise en compte et le développement de ressources numériques.

Rappels sur l'EAC (2/2)

- Un renouveau des politiques d'EAC depuis 2013
 - Circulaire interministérielle de 2013.
 - Loi de refondation de l'école et réforme des rythmes éducatifs.
 - Référentiel pour le parcours EAC.
 - Circulaire du 10 mai 2017 : réaffirme le caractère interministériel de l'EAC, renforce la gouvernance territoriale.
- La mise en place d'une charte pour l'EAC
 - Le travail du Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle.
 - L'EAC comme éducation à l'art et éducation par l'art.

Rappels sur les bibliothèques territoriales

- La place des bibliothèques dans les politiques d'EAC
 - En 2011, on estime qu'il y a en France 16 300 lieux de lecture publique (bibliothèques et points d'accès au livre) : premier lieu culturel de proximité en France, important maillage.
 - Un lieu de ressources artistiques et culturelles : littérature, album, musique, cinéma, jeu vidéo, etc.
 - Une forte proportion de jeunes en bibliothèques : près de 40% des moins de 15 ans sont emprunteurs, là où ils et elles représentent moins de 20% de la population (2013).
 - Près de 89% des bibliothèques ont un partenariat avec les écoles ; 24% avec les collèges ; 9% avec les lycées (2013).
- Par conséquent souvent le premier lieu culturel visité par les jeunes publics et le premier contact avec l'EAC.

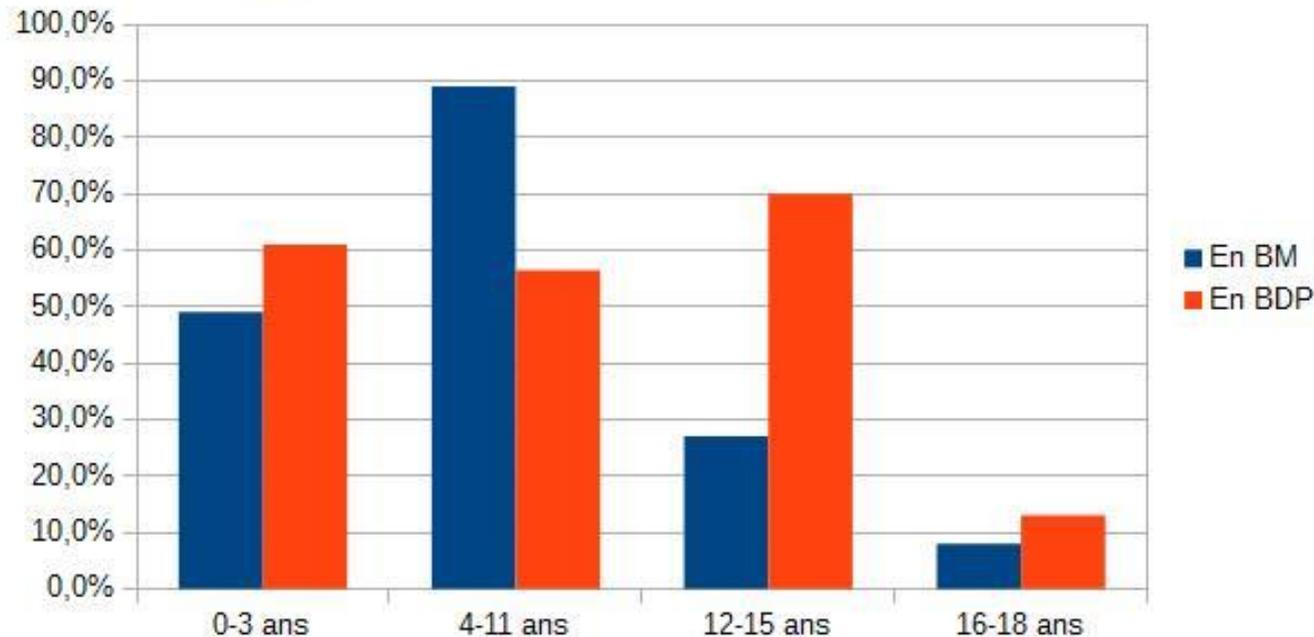
L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales

- Une volonté de questionner la participation des bibliothèques territoriales aux actions d'EAC
- La méthodologie d'enquête
 - Une phase quantitative, via questionnaire, menée auprès de 400 BM (47,2% de réponses) et 40 BDP (57,5% de réponses).
 - Une phase qualitative, de 80 entretiens menés dans 12 établissements (9 BM, 3 BDP).
- Le calendrier
 - Étude menée en 2013-2014, d'où une prise en compte réduite de la réforme des rythmes scolaires.
 - Résultats de l'enquête mis en ligne en janvier 2015.

L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales : enseignements

- Une première observation : une faible connaissance de l'EAC
- Des publics jeunes diversement touchés

Tranches d'âge prioritairement concernées par les activités EAC des bibliothèques



L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales : enseignements

- Les 0-6 ans, un public davantage pris en compte
 - Près de 50% des BM, 60% des BDP mettent en place des actions à l'attention des 0-6 ans.
 - Des actions associant bibliothèques, associations de lecture, services d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles, etc.
- Les adolescents et les bibliothèques, un désamour ?
 - Travaux de Sylvie Octobre : hausse des non-lecteur.rices entre 11 et 17 ans, mais spécialisation plus importante.
 - Evolution de la fréquentation de la bibliothèque (moins avec la famille, davantage avec les pairs).

L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales : enseignements

- De fortes différences entre établissements
 - Des possibilités très différentes selon la taille des collectivités et leur situation géographique : transport, accès aux ressources, moyens humains, partenariats possibles avec d'autres institutions culturelles et établissements scolaires, etc.
 - Un suivi divers des préconisations des circulaires sur l'EAC (prise en compte des trois temps de l'enfant, piliers de l'EAC) souvent selon les moyens, notamment humains et financiers, des établissements.
 - Une problématique plus générale de sensibilisation aux enjeux de l'EAC et à ses différentes composantes : articulation des différents temps, rencontre avec un.e artiste.

L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales : enseignements

- Des partenariats très fréquents
 - L'Éducation Nationale, un partenaire traditionnel : 73 % des bibliothèques portent des projets initiés par des enseignant.es (tous niveaux).
 - *Partenariats beaucoup plus rares avec les inspections académiques et les rectorats (1% et 0,5% des projets).*
 - Des partenariats variables, selon la situation géographique, avec les autres institutions culturelles ; et dans tous les cas rarement formalisés (surtout des partenariats interpersonnels).
 - Un travail en transversal dépendant souvent de la situation géographique.
 - *Un quart des BM des petites villes travaillent avec les services culturels de la collectivité, contre 90,9% des BM des grandes villes.*

L'enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales : enseignements

- Seules 14,6% des bibliothèques municipales formalisent leur politique d'EAC dans un projet d'établissement.
- Les conséquences de la faible institutionnalisation de l'EAC
 - Des initiatives peu pérennes.
 - Un manque de diagnostic préalable aux projets.
 - Une faible inscription de l'EAC dans les plans de formation.
 - De rares politiques d'évaluation des projets.
 - A noter : malgré l'absence de formalisation des partenariats, un accord global entre les établissements sur la répartition des rôles dans les actions EAC.
 - Un rôle structurant des bibliothèques départementales (formations, évaluation, etc.).

Réponses à l'enquête EAC : renseigner les bonnes pratiques

- L'observatoire de la lecture publique.
- Le soutien aux associations sur des champs spécifiques.
 - Le travail de Lecture Jeunesse sur les publics adolescents.
 - *Lancement en 2017 de l'« Observatoire de la lecture des adolescents », prochain colloque le 17 octobre 2018 (culture scientifique et technique et construction de l'esprit critique).*
 - *Enquête de Cécile Rabot sur les espaces ados en bibliothèques, publication en cours (collection numérique LJ+).*
 - Le Centre de promotion de la littérature de jeunesse et le KERFAD.
 - *Réalisation en 2017 d'une étude sur la place du livre en centres de loisirs (notamment les relations avec bibliothèques et écoles).*
 - *Synthèse disponible en ligne avec livret de bonnes pratiques).*

Réponses à l'enquête EAC : développer les dispositifs existants

- Les contrats territoire-lecture

- Contractualisation de trois ans entre l'Etat et une collectivité territoriale.
- *Association possible d'autres partenaires (associatifs, institutionnels) à la convention, selon les projets développés.*
- Financement de projets pour le développement de la lecture publique (dont EAC) à hauteur de 50% max.
- Plus de 150 CTL déployés fin 2017.

- Le dispositif de labellisation Premières Pages

- Un dispositif spécifique au champ de la petite enfance, lancé en 2009 par le ministère de la Culture et la CNAF.

Réponses à l'enquête EAC : développer les dispositifs existants

- Le dispositif de labellisation Premières Pages

- Objectif : développer la sensibilisation à l'apport du livre et de la lecture dès la petite enfance ; donner accès à la littérature jeunesse aux 0-3 ans et aux parents ; participer à la prévention de l'illettrisme ; développer les partenariats entre professionnel.les du livre et de la petite enfance.
- Depuis 2013, une territorialisation des projets (labellisation et subvention de collectivités).
- *Une diversité des actions mises en place : formation des professionnel.les du livre et de la petite enfance, lectures en PMI, accompagnement à la parentalité, dons de livres de naissance, festivals, spectacle vivant, etc.*
- Au 8 juin 2018, 36 territoires labellisés.
- *Dont 25 départements.*

Réponses à l'enquête EAC : développer les dispositifs existants

- Le soutien aux dispositifs associatifs
 - Soutien traditionnel aux associations dans différents champs.
 - *La petite enfance (ACCES, Agence Quand les livres relient), les publics adolescents (Lecture Jeunesse), les publics non-fréquentant des bibliothèques (bibliothèques de rue d'ATD Quart-Monde, Accompagnement vers la lecture par l'AFEV), publics scolaires (Ligue de l'enseignement, Lire et faire lire) ou fréquentant les centres de loisirs (Prix Chronos par l'UNIOPSS).*
 - Des livres à soi (CPLJ)
 - *Favoriser les partenariats entre centres sociaux, bibliothèques et librairies dans les quartiers politique de la ville ; accompagner les familles dans la découverte de la littérature de jeunesse et la constitution d'une bibliothèque personnelle.*
 - *Développement dans 21 quartiers en 2018.*

Réponses à l'enquête EAC : développer les projets interministériels

- Sur le champ de l'EAC, avec l'ensemble des ministères
 - Cf. Haut-Conseil à l'éducation artistique et culturelle (HCFEA).
- Avec l'Education nationale
 - Réflexion en cours sur les collaborations bibliothèques de lecture publique/bibliothèques d'école et les visites de classe en bibliothèque.
- Dans le champ de la petite enfance
 - Signature en mars 2017 d'un protocole d'accord sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant (suivi par les ministères de la Culture, et des Solidarités et de la Santé).
 - Rencontres nationales de la petite enfance le 8/12/2017.

Réponses à l'enquête EAC : accompagner les pratiques de lecture

- Deux grandes opérations nationales :
 - Partir en livre, quatrième édition du 11 au 22 juillet 2018.
 - *Participer à la présence du livre dans tous les lieux accessibles au jeune public.*
 - *Une prise en compte des jeunes publics qui ne partent pas en vacances.*
 - *500 000 participant.es en 2017.*
 - La Nuit de la lecture, troisième édition le 19 janvier 2019.
 - *Une nuit ouverte aux acteurs et actrices de la lecture (bibliothèques, librairies, etc.) à destination de tous les publics.*
 - *Un mot d'ordre en 2019 : « Tous lecteurs ! »*
 - *Valoriser la diversité des pratiques de lecture.*

Conclusion : au-delà de l'EAC ?

- Des actions qui rentrent souvent en résonance avec des projets plus globaux (projets d'établissement, politique des publics, etc.).
 - A noter en particulier : la place dans l'EAC des adultes qui entourent les enfants et les jeunes (parents, professionnel.les, famille élargie, etc.).
- Des bonnes pratiques à identifier et à valoriser.
- Quelles limites pour l'EAC ?
 - Des champs d'action à investir en lien avec les politiques en direction des jeunes publics : culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), éducation aux médias et à l'information (EMI).



Merci de votre attention !

Colin Sidre - colin.sidre@culture.gouv.fr